

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/05/2010

Réception par le Prefet : 25/05/2010

Publication : 28/05/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-7-8-4

Séance du vendredi 21 mai 2010

**PROGRAMME E758  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
AIDE A L'ASSOCIATION «CULTURE ET BILINGUISME  
D'ALSACE ET DE MOSELLE – CERCLE RENE SCHICKELE»**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU la délibération n° CG-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° CG-2010-1-14 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général
- VU la délibération n° 2009/5-8/3 du 9 décembre 2009 relative au BP 2010 «Programme Langue et Culture Régionales»

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue à l'association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle – Cercle René SCHICKELE, 5 Boulevard de la Victoire à STRASBOURG une subvention de 6 000 €.
- ❖ précise que cette dépense sera imputée sur le programme E758, chapitre 65, fonction 28, nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions